

**Conseil économique et social**

Provisoire

25 juillet 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005**Débat de haut niveau****Compte rendu analytique provisoire de la 12^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 juin 2005, à 15 heures

Président : M. Akram (Pakistan)
puis : M. Hachani (Vice-Président) (Tunisie)

Sommaire

Déclaration liminaire prononcée par M. Gérard Latortue, Premier Ministre d'Haïti

Examen ministériel des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2003

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-40408 (F)



La séance est ouverte à 15 h.10.

Déclaration liminaire prononcée par M. Gérard Latortue, Premier Ministre d'Haïti

1. **M. Latortue** (Premier Ministre d'Haïti) fait observer que même si la barre est placée haut, la lutte contre la pauvreté et la faim méritent une mobilisation du monde entier. Avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement haïtien a élaboré un programme unique visant à sensibiliser davantage les Haïtiens aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). On constate toutefois, que cinq ans après le Sommet du Millénaire, les progrès effectués pour atteindre ces objectifs, sont d'une manière générale insuffisants. Même si, dans certaines régions, on peut relever des indications positives, de profondes inégalités continuent de persister entre pays développés et en développement.

2. Haïti a, pour sa part, progressé dans certains domaines tels que l'égalité entre les sexes, notamment en ce qui concerne un programme public visant à promouvoir les droits de la femme, l'éducation des femmes et les emplois pour les femmes dans les zones rurales, la lutte contre le VIH/sida et le renforcement des partenariats mondiaux. Depuis mars 2005 le Gouvernement a établi une coopération avec la communauté internationale, s'appuyant sur les priorités sectorielles et générales. Pour faciliter la coordination entre les donateurs, une structure de coordination a été établie et se réunit une fois par mois pour vérifier si les fonds sont utilisés en fonction desdites priorités. En tant que représentant de l'un des pays les plus pauvres de la planète, le Premier Ministre haïtien s'estime fondé de faire quelques recommandations pratiques. Il est vrai qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité mais il faut reconnaître que la sécurité sans développement ne mène à rien. Du fait que la pauvreté pose une menace permanente à la paix et à la sécurité, le Conseil économique et social devrait avoir autant d'importance que le Conseil de sécurité dans le système des Nations Unies, d'autant plus que sans développement la paix et la sécurité ne seraient que temporaires.

3. Passant à ses 10 recommandations qui, espère-t-il serviront de base aux discussions durant la présente

session et de thèmes au cours de la réunion au sommet de septembre 2005, l'intervenant souligne que le Conseil économique et social devrait établir un système économique international plus équitable, privilégiant la création d'emplois productifs, notamment dans les zones rurales; il devrait aider à mettre en place des infrastructures de développement telles que les structures d'accès à l'énergie et la construction de routes reliant les centres de production agricoles et les centres commerciaux; arrêter des normes techniques et créer des écoles professionnelles où seraient formés des techniciens compétents; promouvoir la création de petites et moyennes entreprises industrielles, notamment dans le domaine de la transformation des produits agricoles et encourager l'exportation des produits traités; mobiliser les bailleurs de fonds en vue de financer les projets entrepris sous le contrôle de l'État, et coordonner le financement international afin d'éviter les chevauchements, les doubles emplois et le gaspillage, faisant de la coordination la responsabilité principale d'un Conseil renouvelé et dynamisé.

4. Par ailleurs, le Conseil devrait continuer à rechercher de nouvelles sources de financement étant donné que dans les pays en développement de nombreux projets ne réussissent pas à attirer des fonds, ces projets ne faisant pas partie des priorités des donateurs; il devrait promouvoir un système commercial ouvert, universel, réglementé, fiable et impartial, donnant la priorité au développement et de plus larges débouchés aux pays en développement; trouver une solution définitive au problème de la dette, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires qui malgré les catastrophes naturelles auxquelles ils sont exposés et leurs économies fragiles, semblent être oubliés par la communauté internationale; il devrait enfin prendre conscience du caractère interdépendant des politiques de développement et de la nécessité d'assurer la continuité des projets de développement. À cet égard, le Conseil devra réexaminer les mandats des différentes institutions spécialisées des Nations Unies de manière à réduire ou éliminer la concurrence superflue qui existe entre elles dans l'allocation des projets de développement.

5. Exprimant la préoccupation que suscite à Haïti et à de nombreux autres pays en développement la marginalisation dont pâtiennent actuellement les PMA dans l'économie mondiale, et la dégradation continue de leur situation économique et sociale, en dépit des nombreuses conférences internationales qui se sont tenues et des nombreux accords conclus, l'intervenant appelle la communauté internationale à mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Se déclarant également inquiet de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, il demande aux dirigeants mondiaux de faire appliquer la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Pour terminer, le Premier Ministre haïtien dit qu'il espère sincèrement que le Conseil deviendra l'un des organes les plus dynamiques de l'Organisation des Nations Unies.

Examen ministériel des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2003

6. **Le Président** rappelle qu'au cours du débat de haut niveau de 2003, des ministres s'étaient concertés sur la question d'une approche intégrée au développement rural et avaient adopté la Déclaration ministérielle du Conseil pour 2003, document visionnaire et d'une grande portée soulignant le fait que la majorité des pauvres du monde vivent dans des zones rurales. Les ministres se sont accordés à reconnaître l'importance du développement rural dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire et se sont entendus sur un ensemble de mesures à prendre pour atteindre les objectifs du développement rural. Conformément à son engagement d'examiner les progrès ou l'absence de progrès dans l'application de la Déclaration au cours de la présente session de fond, et faute d'un rapport officiel, le Conseil a invité plusieurs orateurs à prendre la parole pour faire partager des exemples de progrès réalisés dans la promotion d'une approche intégrée au développement rural.

7. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) dit que l'examen de la Déclaration ministérielle auquel va procéder le Conseil devra se concentrer sur les progrès liés aux

politiques de base et sur le message central de la Déclaration qui souligne la nécessité de redonner au développement rural sa place de premier plan. Il faut que le développement rural soit un élément central des stratégies visant à la réalisation des objectifs du Millénaire. L'insistance de la Déclaration sur le besoin d'une approche intégrée au développement rural a soulevé des questions au sujet de la coopération interinstitutions. Conformément à ce principe d'une approche concertée, il existe maintenant une coopération étroite et active entre le Secrétariat, les institutions spécialisées et les institutions financières. Un effort considérable a été consenti pour engager la participation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), les trois organismes du système dont le siège est à Rome.

8. Quant à la question de savoir comment de nouvelles initiatives pourraient être liées à la Déclaration, un certain nombre d'alliances visant à la réduction de la pauvreté ont été établies, telles que l'Alliance des Nations Unies pour les partenariats entre les secteurs public et privé au service du développement rural (2003), qui a mobilisé les efforts de tout le système des Nations Unies et de la société civile, agissant en tant que catalyseur pour la création de partenariats, et ont attiré l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire du Conseil. L'examen en cours donne la preuve que le Conseil s'emploie toujours à suivre la mise en œuvre et lui apportera une plus grande expérience tout en le mettant en mesure de mieux envisager la manière de suivre la mise en œuvre dans l'avenir.

9. **M. Bâge** (Président du Fonds international de développement agricole) dit que de sensibles progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, comme par exemple l'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette et le financement international pour l'agriculture, et même si les progrès ont été moindres dans les domaines liés au commerce, la pression qui se fait sentir sur l'actuel cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce permet de nourrir des espoirs dans ce domaine également. Il faut reconnaître cependant que beaucoup moins de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les niveaux de financement et le degré d'attention apporté au développement rural tant par les

Gouvernements que dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

10. L'intervenant apprécie le fait que les chefs d'État africains aient récemment pris l'engagement d'allouer au moins 10 % de leurs ressources budgétaires à l'agriculture et au développement rural, mais constate cependant que l'APD réservée au secteur agricole demeure très faible. Cette situation est préoccupante non seulement parce que 74 % des gens qui n'ont que 1 dollar par jour pour vivre se trouvent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture, mais également parce que l'agriculture représente 30 % du produit national brut (PNB), 40 % des exportations, 70 % des emplois en Afrique subsaharienne, ainsi que 27 % du PNB et 70 % des emplois en Asie du Sud. L'agriculture est un facteur crucial de la lutte contre la pauvreté et de la croissance économique, et cependant les annonces de contributions faites dans la Déclaration ne se sont pas encore concrétisées. Certains pays et régions qui bénéficient d'investissements à long terme dans le secteur agricole ont vu augmenter leur croissance économique et il est évident que plus les investissements sont importants plus les résultats sont satisfaisants. On note cependant dans de nombreux cas que l'APD versée à l'agriculture a en réalité baissé au cours des dernières années.

11. Soulignant qu'une telle situation devrait imprimer un élan à l'action, M. Bâge précise que l'infrastructure est une source de préoccupation car les coûts de transport, qu'il s'agisse de produits agricoles, d'irrigation ou d'engrais varient considérablement d'un pays à l'autre et sont souvent beaucoup plus élevés dans les pays en développement. Il y a un lien évident entre intrants et extrants et les effets sur la lutte contre la pauvreté, la dignité humaine etc. Au cours des dernières années on s'est certes davantage intéressé au développement rural et à l'agriculture, mais on a besoin d'un financement accru pour que soient atteints les OMD au profit de toutes les populations de toutes les régions. Appelant l'attention sur les documents de synthèse qui ont été distribués et qui illustrent de manière plus détaillée les progrès réalisés par les trois institutions sises à Rome, il fait observer, comme il a pu le constater lui-même, que pour de nombreux pays le développement rural n'est pas une priorité et ne reçoit donc qu'une attention moindre, même si l'on s'accorde généralement à penser qu'il faut faire plus. Il est certain cependant que rien n'est plus important pour le développement en général que le développement

rural et l'agriculture, d'où l'importance de l'actuel examen.

12. Enfin, le projet de document de synthèse du sommet de haut niveau qui est prévu, ne rend pas réellement compte du rôle du développement rural et de l'agriculture dans la réalisation des OMD. Le Conseil souhaitera donc peut-être envisager l'organisation d'un examen plus approfondi des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration, en 2008, cinq ans après son adoption.

13. **M. Morris** (Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, (PAM)) dit que le PAM se félicite de la Déclaration et qu'il est résolument déterminé à créer un climat économique favorable au développement rural. La réalisation des OMD constitue un puissant facteur à cet égard. La seule tâche qui importe le plus à la communauté internationale est de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, à commencer par l'élimination de la faim chez les enfants. De cette manière, de sensibles progrès seraient possibles pour d'autres objectifs de développement.

14. Le PAM œuvre avec le Gouvernement malgache pour dynamiser davantage les communautés rurales dans la perspective des catastrophes naturelles, en particulier dans les zones les plus vulnérables. Il s'est engagé en outre à acheter des produits sur le plan local ou régional partout où il en a la possibilité dans la mesure où cette initiative ne perturbe pas les marchés. Il collabore surtout avec des femmes car celles-ci produisent 80 % des ressources alimentaires et fournissent la quasi-totalité des soins du ménage dans presque toute l'Afrique. Près de 60 % des cartes de rationnement sont délivrées à des femmes car on sait qu'elles en feront bon usage. Le PAM insiste également pour qu'au moins la moitié des membres des comités de distribution alimentaire soient des femmes.

15. Le PAM s'occupe aussi des effets du VIH/sida sur les femmes et les enfants, surtout dans le contexte des orphelins du sida. Il ne faut pas croire toutefois que nourrir les enfants puisse se substituer à la santé des mères, et le PAM collabore donc étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne les programmes consacrés à la mère et à l'enfant. En raison du grand nombre de personnes qui, en Afrique ont succombé au sida ou sont incapables de travailler parce qu'ils sont atteints du sida, les connaissances qui dans l'agriculture se transmettaient

traditionnellement d'une génération à l'autre, sont perdues. Pour pallier cette situation, le PAM a organisé à l'intention des orphelins du sida, un programme de formation en exploitation agricole.

16. Les décès d'enfants ne sont pas causés par les situations d'urgence les plus graves, mais par la faim. Il est tout simplement inacceptable que 18 000 enfants par jour – soit un enfant toutes les cinq secondes – meurent de faim. C'est pourquoi le PAM travaille avec la Banque mondiale, avec des organisations non gouvernementales (ONG) et avec l'UNICEF pour que les enfants ne connaissent plus la faim, en particulier dans les zones rurales. La scolarisation d'une petite fille, ne serait-ce que durant cinq ans, a d'importantes répercussions dans d'autres domaines également – agriculture, VIH/sida, insuffisance pondérale, etc. – et ne revient pas cher. Un enfant doit être convenablement nourri, habillé et scolarisé, il n'y a pas d'autres solutions.

17. **M. Andrianarivelo-Razafy** (Madagascar) souligne que son gouvernement s'est engagé à faire progresser la situation économique et sociale de la population rurale. Ce progrès du développement rural repose sur deux éléments importants, à savoir l'association de Madagascar à l'Alliance pour les partenariats entre les secteurs public et privé et le compte spécial destiné à affronter les objectifs du Millénaire (compte du défi du Millénaire). Dans les deux cas, Madagascar a été le premier à prendre ces initiatives : il était le premier pays pilote à adhérer à l'Alliance pour les partenariats entre les secteurs public et privé et le premier à conclure un accord avec l'organisme d'aide à la réalisation des objectifs du Millénaire.

18. Ces initiatives étaient importantes car 80 % de la population malgache vivent dans des zones rurales en dessous du seuil de pauvreté, et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) montre que cette population est passée à côté de la croissance macroéconomique réalisée au cours de la période 1997-2001. Le projet pilote mené conjointement avec les organismes des Nations Unies, ont entrepris un certain nombre d'activités soutenant et facilitant les projets pouvant être financés par des banques, exécutés sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de la FAO. Dans le secteur de la microfinance, l'Alliance des Nations Unies pour les partenariats entre les secteurs public et privé a créé des partenariats pour étendre le crédit aux zones rurales.

Un partenariat a été mis en place entre IBM et le Fonds mondial pour la nature, concernant de modestes subventions, pour la protection de l'environnement et les activités rémunératrices à l'échelon du village; une aide a également été assurée en matière de commercialisation de produits à valeur ajoutée, notamment des articles d'artisanat.

19. Madagascar a été le premier pays bénéficiaire du compte spécial destiné à affronter les objectifs du Millénaire. Le but était de faire passer les zones rurales de Madagascar d'une économie de subsistance à une économie de marché par un accroissement de la productivité agricole et de l'agro-investissement dans des domaines prometteurs. On s'est efforcé de créer un climat plus favorable à l'investissement du secteur privé par des réformes d'ordre juridique et politique en garantissant la sécurité d'occupation des sols, en mettant en place une infrastructure financière et en informant le milieu rural sur les débouchés commerciaux, tout cela en vue de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. À cet effet, le Gouvernement se propose de sélectionner cinq zones géographiques cibles sur la base de leur potentiel de développement dans les domaines ci-dessus, au moyen de projets concernant le régime foncier, l'investissement financier et agricole.

20. **Mme Kramer-LeBlanc** (Millennium Challenge Corporation) dit que la Millennium Development Corporation qui gère le compte spécial destiné à affronter les objectifs du Millénaire (compte du défi du Millénaire) a été créée en 2004 par le Gouvernement des États-Unis. Dans cette entreprise, le Gouvernement a tenu compte de trois des principaux enseignements tirés des expériences de développement. Premièrement, l'aide est plus efficace lorsqu'elle vient renforcer de saines politiques économiques et sociales; deuxièmement la responsabilité nationale est inhérente au succès d'un programme de développement; et, troisièmement, les programmes marchent mieux lorsque les pays sont tenus responsables du bon déroulement et des résultats.

21. Les pays qui demandent l'aide de Millennium Challenge Corporation sont choisis sur la base des résultats qu'ils obtiennent par rapport aux indicateurs liés à trois catégories définies par des institutions internationales : bonne gouvernance, investissement dans les ressources humaines et encouragement à la liberté économique. Puisque la Millennium Challenge Corporation a pour principe que la responsabilisation

du pays est inhérente au succès de tout plan de développement, un pays a le devoir d'adopter des politiques saines. À cette fin la Millénium Challenge Corporation fait valoir que les pays qui reçoivent son aide doivent à la fois définir leurs propres obstacles à la croissance et prendre l'initiative d'élaborer et mener à bien des plans pour surmonter ces obstacles.

22. Lorsqu'elle établit les priorités de développement concernant les demandeurs, la Millénium Challenge Corporation demande aux gouvernements de consulter des représentants de la société civile, d'ONG, du secteur privé, d'autres donateurs, de dirigeants locaux et régionaux, et de parlementaires. Trois critères principaux entrent en jeu dans l'évaluation du processus consultatif d'un pays : la proposition de financement doit être préparée de bonne heure et tenir compte d'un ensemble d'opinions, y compris celles des femmes et des pauvres des zones urbaines et rurales, et les pays doivent fournir un plan de suivi et d'évaluation. Lorsqu'elle associe le financement aux résultats, la Millénium Challenge Corporation a en vue les meilleures chances d'investissement pour lutter contre la pauvreté. Elle a reçu ses premières propositions à l'automne de 2004, et en avril 2005 elle a signé son premier contrat avec Madagascar, d'autres contrats seront signés avec le Nicaragua, le Honduras et le Cap Vert.

23. **M. Mantovani** (Commission européenne) déclare que la Commission élabore une nouvelle politique qui mettra davantage l'accent sur le développement rural et l'agriculture. Des mesures seront prises sur deux plans pour mettre en œuvre la Déclaration ministérielle de 2003 : sur le plan des politiques de développement, domaine pour lequel cinq critères principaux ont été définis, et sur le plan du commerce. Les politiques de développement doivent porter principalement sur la sécurité alimentaire, au sujet de laquelle la Commission européenne a pris des mesures limitant l'allocation de l'aide alimentaire aux crises humanitaires de manière à réduire ses effets préjudiciables sur l'économie locale; l'aménagement durable des terres; l'adoption de politiques foncières novatrices visant à une réforme du régime foncier; les initiatives visant à soulager la détresse des pays tributaires des produits de base. S'agissant du commerce, la Commission européenne n'a cessé de travailler sur les conclusions favorables à l'environnement issues du cycle de négociations de Doha de l'OMC. S'agissant de l'accroissement des

ressources allant aux zones rurales, les stratégies nationales doivent accorder davantage d'importance au développement rural et à l'agriculture, ce qui par voie de conséquence conduira à un accroissement de l'appui des donateurs.

24. **M. Abdoul Aziz Sow** (Ministre sénégalais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'intégration africaine et de la bonne gouvernance) fait observer que l'extrême pauvreté au Sénégal est essentiellement un phénomène rural qui touche principalement les femmes et les enfants. Pour aider les gens à sortir de ce cycle infernal, le Gouvernement a élaboré une stratégie de développement rural décentralisé visant à ouvrir aux populations rurales l'accès aux services sociaux essentiels –santé, éducation, eau potable.

25. En dépit de certains progrès réalisés grâce à la stratégie sur le plan de la situation alimentaire et de l'alphabétisation, les taux de pauvreté dans la population rurale restent élevés, d'où la nécessité d'une coopération avec diverses institutions régionales et internationales. Étant donné le rôle central que joue l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté, il faut lancer une révolution verte, sans quoi la Déclaration ministérielle ne pourra être appliquée au profit de centaines de millions d'Africains appauvris.

26. **Le Président** informe que la séance est maintenant ouverte pour les commentaires et les questions.

27. **M. Gagain** (Observateur de la République dominicaine) fait observer que son pays a été l'un des huit pays pilotes du projet objectifs du Millénaire et qu'une commission présidentielle a été établie sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Après une évaluation de ses besoins, effectuée par une équipe dirigée par Jeffrey Sachs, le Gouvernement a donné priorité à l'élaboration d'un plan visant à promouvoir un développement rural plus intégré s'adressant à la population marginale. On a besoin d'un plan d'action en faveur des pauvres. La République dominicaine compte 9 millions d'habitants, dont les deux tiers vivent dans des zones rurales.

28. **M. de Haen** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] déclare qu'il n'est pas exagéré de dire que la bataille pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif sur la réduction de la pauvreté et de la faim sera gagnée ou

perdue dans les zones rurales des pays en développement. Si l'on veut gagner cette bataille, il faut que les familles rurales puissent compter sur un accroissement de leurs revenus, qu'elles soient à l'abri de la précarité et que l'économie rurale soit stimulée pour offrir des emplois et une diversification des sources de revenus. Les sociétés rurales servent également de tampons sociaux aux pauvres des zones urbaines en période de crise économique ou de troubles urbains sociaux. Les difficultés auxquelles sont confrontées l'agriculture et les zones rurales des pays en développement doivent être surmontées, il faut par exemple augmenter la production alimentaire pour une population croissante et de plus en plus urbanisée; il faut également renforcer les structures institutionnelles afin d'assurer une approche intégrée au développement. Alors que l'on doit encourager l'emploi sur une base élargie dans les zones rurales, il faut éviter les subventions aux technologies à faible intensité de main-d'œuvre comme la mécanisation et l'agrochimie, qui ne favorisent pas la création d'emplois.

29. Les petits exploitants agricoles doivent eux aussi s'adapter à la rapide transformation des systèmes alimentaires déjà en cours. Les chaînes alimentaires mondiales prennent une rapide extension dans les pays en développement. En effet, les supermarchés contrôlent actuellement 50 à 60 % du secteur alimentaire de détail en Amérique latine et gagnent du terrain en Afrique. L'abandon de l'agriculture, phénomène qui se développe plus vite que la création d'emplois, est un danger qui menace les petits exploitants agricoles.

30. Il n'existe aucun modèle unique de développement rural mais on peut toutefois dégager un certain nombre de principes généraux. Par exemple, il est opportun de suivre une approche équilibrée entre l'appui aux activités productives, notamment l'agriculture, et les investissements sociaux; de diversifier les sources de revenus pour les pauvres des zones rurales en adoptant des politiques d'investissement convenant à un large éventail de sous-secteurs et favorables aux investissements du secteur privé; de renforcer les structures institutionnelles afin d'instituer une approche intégrée et participative au développement rural.

31. Pour mettre ces mesures en pratique il faut un financement plus important, tant extérieur qu'intérieur. À cet égard, la FAO a eu la satisfaction de noter la

résolution de l'Union africaine d'accroître de 10 % la part de l'agriculture et du développement rural dans les budgets nationaux. On devra être en mesure de réaliser simultanément deux des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir l'élimination de la pauvreté et de la faim et d'assurer la protection de l'environnement.

32. **M. Moore** (Observateur de la International Land Coalition) fait valoir qu'il est indispensable de redresser les inégalités de pouvoir qui limitent la capacité des familles pauvres d'accéder aux moyens de production ou de les protéger, en particulier la terre. Le fait que la propriété foncière et la propriété des ressources qui en découlent font l'objet d'inégalités fondamentales dans les zones rurales, crée de grandes difficultés et entraîne l'irrégularité des progrès. Depuis 2003 les échanges de données d'expérience entre les pays ont été plus fréquents en ce qui concerne les résultats positifs obtenus par les gouvernements qui s'emploient véritablement à maîtriser ces difficultés. Il précise que son organisation a travaillé avec plusieurs gouvernements pour encourager et accroître la participation des intéressés à la formulation de politiques et à la mise en œuvre de meilleurs systèmes d'aménagement des sols. On constate cependant dans certains cas un manque de volonté politique, notamment lorsque les responsables sont à la fois des politiques et des propriétaires. La communauté internationale doit veiller à ce que la Déclaration ministérielle continue de retenir l'attention et qu'elle soit réexaminée en 2008. L'intervenant invite les gouvernements à souligner la nécessité des réformes agraires et du développement rural dans le texte concerté qui sera présenté au Sommet mondial de 2005.

33. **M. Bâge** (Président, Fonds international de développement agricole) récapitulant les discussions note que plusieurs orateurs ont mis l'accent sur l'agriculture et le développement rural en vue d'une croissance largement partagée et de faire reculer la pauvreté dans le contexte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La croissance macroéconomique ne peut en elle-même garantir la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. De nombreux pays ont mis en commun leurs données d'expérience dans leurs efforts pour combattre la pauvreté. L'importance de la volonté politique et d'une ligne de conduite pour s'attaquer au problème de la pauvreté a été mise en valeur ainsi que la souveraineté

des pays sur le processus de développement et l'obligation des donateurs de respecter cette souveraineté. À cet égard, la participation des pauvres des zones rurales, qui constituent souvent la majorité des pauvres, à l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté est absolument cruciale.

34. Il est indispensable d'examiner les possibilités de rendre la propriété foncière, les ressources naturelles, l'eau, les ressources financières et les marchés accessibles aux pauvres, tant à l'échelon local que mondial. La nécessité d'accéder à la technologie et aux résultats de la recherche par des méthodes de vulgarisation et des institutions engagées au service des pauvres pour les doter de moyens, et tenues de leur rendre des comptes; la sécurité alimentaire et la nutrition, le commerce des produits agricoles et le rôle du secteur privé ont également été mentionnés ainsi que le besoin d'intégrer plus systématiquement les stratégies de développement rural dans les stratégies de développement national.

35. S'agissant des rapports entre milieu rural et urbain, on devra fournir, selon une double approche, des services sociaux, l'éducation, l'eau et l'assainissement et un appui direct au secteur productif de l'agriculture de manière à générer des revenus et assurer la viabilité des services sociaux de manière à soutenir les revenus. Il faut également mentionner l'importante question de l'égalité des sexes liée aux considérations qui viennent d'être évoquées car les petits exploitants agricoles sont le plus souvent des femmes. Il faut en effet transposer dans le document de synthèse du Sommet de septembre, la riche mission énoncée dans la Déclaration ministérielle de 2003.

Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisés sous l'égide des Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir (suite)

36. **M. Biau** (Bénin) notant que le paragraphe 15 de la Déclaration du Millénaire énonce clairement les besoins des pays les moins avancés, dit que l'application du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés devrait être évaluée dans le contexte général des objectifs de développement convenus sur le plan international. On n'a pas, à cet égard, enregistré de progrès déterminants dans la mise

en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs d'aide au développement. S'il incombe aux pays les moins avancés de prendre en main leur développement, ils n'en attendent pas moins que les pays développés et les organisations internationales, y compris le système des Nations Unies, les aident dans leur effort, dans un esprit de coopération et de solidarité dans le cadre de partenariats authentiques. À cet effet, les pays les moins avancés ont créé des partenariats avec des entités bilatérales et multilatérales, qui doivent finalement aboutir à des résultats progressifs et harmonieux sur la voie du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent ces pays. Depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, les pays les moins avancés ont essayé d'honorer leurs engagements, mais la réaction de leurs partenaires de développement est restée tiède.

37. Il se félicite de ce que de nombreuses initiatives seront présentées lors du sommet mondial qui se tiendra prochainement en septembre afin de trouver des mécanismes novateurs à la promotion du développement. Il conviendrait à cet égard de songer à établir un mécanisme visant à rendre responsables individuellement et/ou collectivement les parties chargées d'honorer les engagements pris. Un tel mécanisme devrait également procéder à des évaluations périodiques des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et rappeler chacun des acteurs à ses obligations. Les sessions actuelles et futures du Conseil devront s'intéresser en particulier à l'application de la Convention contre la désertification, l'un des instruments les mieux appropriés à la lutte contre la pauvreté. La Convention devrait aussi tenir une place de premier plan dans le débat et les décisions du Sommet de septembre. L'intervenant prie instamment les partenaires de développement des pays les moins avancés de prendre des dispositions pour que les objectifs du Programme d'action soient atteints d'ici à 2010.

38. **M. Anyang'Nyong'o** (Kenya) fait observer que la volonté politique des gouvernements africains ainsi que la bonne volonté de leurs partenaires de développement sont nécessaires au renforcement des capacités des gouvernements, du secteur privé et de la société civile si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La démocratie est

l'un des principaux défis que les pays africains doivent relever. En effet, sans une démocratie saine, ouverte et dotée du sens des responsabilités, il sera très difficile à l'Afrique et en particulier au Kenya de se doter d'une capacité de gestion prudente des finances publiques. La paix et la sécurité en Afrique dépendront plus du renforcement d'une véritable démocratie que de tout autre facteur.

39. Afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays africains doivent se doter d'établissements d'enseignement, former du personnel enseignant et administratif ainsi que des superviseurs et fournir du matériel didactique. Ils doivent également améliorer l'infrastructure des systèmes de santé et veiller au perfectionnement du personnel et se doter des moyens nécessaires pour éviter la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que la transmission de la tuberculose et de diverses formes de paludisme pharmacorésistantes. Pour faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ils doivent faire de gros investissements dans l'infrastructure sur laquelle reposent ces secteurs tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

40. Pour assurer une prospérité et une stabilité durable et éliminer la pauvreté il faut que les pays créent richesse et emplois. À cette fin il faut que le droit de propriété soit mis à la portée des pauvres et que soient institués des cadres juridiques et des institutions leur permettant de convertir leurs bâtiments, cheptel et autres biens commercialisables en crédit. L'Afrique tout simplement ne possède pas et ne génère pas ces types de revenus et d'emplois qui permettraient à ses populations d'échapper à la faim, d'épargner et d'accumuler des avoirs. La plupart des exploitations agricoles ne peuvent parvenir à ce résultat pas plus que ne le peut le secteur non structuré, qui emploie parfois 9 sur 10 personnes en Afrique. Aucune de ces sources d'emploi ne crée les types de réseaux et de profits qui permettraient à ceux qui travaillent dans le secteur non structuré, public ou privé, d'accumuler de l'épargne et des biens.

41. La création d'emplois dans le secteur structuré du privé doit être considérablement accrue. Les pays africains doivent être capables de convertir leurs agriculteurs en producteurs dont l'entreprise est rentable, dirigeant une entreprise commerciale agricole dans le but de vendre avec profit. Ils doivent aussi avoir les moyens de convertir les entrepreneurs du secteur non structuré en entrepreneurs du secteur

structuré, officiellement déclarés et payant des impôts, bénéficiant de droits de propriété reconnus et pouvant avoir accès au crédit. Ces entrepreneurs seraient également producteurs de biens et services à valeur ajoutée ou de biens et services sous-traités de pays développés ou de grandes entreprises locales. Au cours des 25 prochaines années par exemple, le Kenya devra retirer les trois quarts de sa main-d'œuvre de l'agriculture et du secteur non structuré pour l'orienter vers le secteur structuré. Aucune de ces tâches n'est facile à réaliser mais ce sera possible grâce à une forte volonté politique et d'importants investissements financiers de la part des gouvernements africains, grâce également à l'assistance technique des pays développés partenaires, à l'ouverture de marchés, et à l'encouragement du secteur privé des pays occidentaux. Le Gouvernement kenyan prend des mesures, y compris dans le cadre de sa stratégie de redressement économique, pour se doter de structures et de capacités adéquates en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

42. **M. Mohamed** (Malaisie) estime que les objectifs du Millénaire pour le développement constituent un minimum qui doit être atteint. Il est regrettable qu'ils n'abordent pas toutes les questions systémiques, essentielles à une croissance soutenue, comme par exemple les effets de la mondialisation, ainsi qu'une plus large participation des pays en développement dans la gouvernance mondiale. De récentes expériences ont montré que l'on pouvait gagner la bataille contre la pauvreté. La pauvreté est en recul dans de vastes portions du monde, y compris la Chine et l'Inde. L'expérience de la Malaisie dans la réalisation des objectifs qu'à l'exception d'un seul, elle a même dépassés, bien avant 2015, prouve qu'en prenant en temps opportun les dispositions voulues sur les plans économique et social on pouvait y arriver.

43. Selon l'expérience de la Malaisie, ce sont la volonté politique et le renforcement des capacités internes qui figuraient parmi les conditions à remplir pour atteindre ces objectifs. Cependant, outre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile doivent jouer un rôle. Il importe également de veiller à ce que les acquis soient consolidés et que l'on continue de bâtir sur ces acquis. M. Mohamed invite à réfléchir sur la manière dont les objectifs peuvent être atteints en considération du financement du développement, de la cohérence et du soubassement social de la croissance économique. Le développement n'est pas possible sans

des flux réguliers et prévisibles d'APD et d'investissement direct étranger. Le Consensus de Monterrey fournit le cadre approprié pour assurer ces conditions. Reste à régler, dans le contexte du Consensus, la question de l'insuffisante application. À cet égard, l'intervenant se félicite de l'adoption par l'Union européenne d'un échéancier portant sur l'accroissement des montants de l'APD jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau prévu de 0,7 % d'ici à 2015. Le mécanisme de suivi proposé dans le Plan d'action adopté lors du second Sommet Sud à Doha, imprimera un nouvel élan aux efforts déployés pour accroître les sources de financement réservées au développement. Le Conseil pourrait jouer un rôle à cet égard en collaboration avec d'autres organes et organismes compétents.

44. Il faut mettre l'accent sur la cohérence qui doit être prise en considération à trois niveaux. Premièrement, on doit avoir la certitude que les pays bailleurs de fonds ne vont pas reprendre de la main gauche ce qu'ils donnent de la main droite. Deuxièmement il faut assurer la cohérence des politiques des pays en développement, qui ne doivent épargner aucun effort pour tirer le parti maximum de l'aide. Troisièmement, il doit y avoir cohérence entre les institutions multilatérales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Par sa propre expérience la Malaisie a montré que par elle-même, la croissance économique ne garantissait pas aux habitants, notamment ceux des zones rurales, l'accès à des services sociaux adéquats, clef d'une qualité de vie décente. L'intervenant suggère donc que l'ONU et ses institutions spécialisées étudient les mécanismes par lesquels les dépenses sociales pourraient contribuer au processus de développement.

45. *M. Hachani (Tunisie), Vice-Président, prend la présidence.*

46. **M. Maokola-Majogo** (République-Unie de Tanzanie) déclare que son gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de stratégies, dont la Vision pour le développement à l'horizon 2025, la Stratégie nationale d'élimination de la pauvreté et, tout récemment, la Stratégie nationale pour la croissance, et la réduction de la pauvreté, toutes calquées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation de ces objectifs et ont abouti à l'instauration de l'enseignement primaire pour tous et à l'émancipation

des femmes. D'autres efforts seront cependant nécessaires, tant sur le plan national qu'international afin de respecter les calendriers fixés pour les autres objectifs. C'est ainsi que même si la pauvreté a légèrement baissé, 18,7 % de la population ne mangent pas à leur faim, et 35,7 % ne disposent pas du nécessaire.

47. Le Gouvernement devra moderniser le secteur agricole, qui fait vivre 82 % de la population, mais à l'échelon international, il faudra assurer des cours équitables et stables des produits de base, l'élimination des barrières commerciales, le développement de la capacité de production, des industries de transformation, des transferts de technologie et la formation de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. La Tanzanie a pris des mesures en faveur de l'égalité des sexes dans toutes ses politiques de développement. Elle a également amendé la Constitution disposant que 30 % des parlementaires seraient des femmes. Les niveaux de parité entre hommes et femmes sont encourageants dans l'enseignement primaire et secondaire mais moins satisfaisants que dans l'enseignement supérieur.

48. Malgré les efforts du Gouvernement, on n'a pas réussi à réduire sensiblement le taux de mortalité infantile, en partie à cause de la prévalence du paludisme et d'autres maladies contagieuses au cours des dernières décennies. Les efforts pour réduire la mortalité maternelle se sont poursuivis dans le cadre de l'immunisation, de la planification de la famille et de soins d'urgence au moment de l'accouchement. Toutefois, l'accroissement du nombre de personnes infectées par le VIH/sida a ruiné l'espoir d'atteindre tout objectif de développement et diverses initiatives ont été prises pour faire mieux comprendre la gravité de la pandémie. Bien qu'il soit déterminé à protéger l'environnement, le Gouvernement tanzanien est conscient du fait que les pauvres des zones rurales du pays ne peuvent subordonner leurs besoins à la protection de l'environnement. L'aide des pays développés est donc indispensable à la lutte contre la pauvreté. Les premiers succès de la Stratégie nationale doivent être soutenus grâce aux flux étrangers d'aide au développement, aux investissements directs étrangers et à l'annulation de la dette.

49. **M. Camara** (Guinée) fait valoir que depuis le Sommet du Millénaire, le consensus s'est progressivement établi sur l'approche à adopter pour surmonter les multiples impératifs auxquels les pays en

développement doivent répondre, notamment l'égalité des sexes, l'intégration sociale, la bonne gouvernance et la primauté du droit, ainsi que les soins de santé, l'éducation et l'emploi. La délégation guinéenne se félicite de l'attention apportée aux besoins spécifiques de l'Afrique comme en témoignent différents rapports des Nations Unies, et appelle la communauté internationale à appuyer les dirigeants africains dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les efforts de l'Union africaine dans la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En Guinée le Gouvernement a formé un groupe d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés quant à la Stratégie de réduction de la pauvreté lancée en 2000, dans le but d'accélérer la croissance économique, d'ouvrir l'accès aux services sociaux de base et d'améliorer la gouvernance.

50. Les attaques de rebelles et de terroristes menées contre le pays en septembre 2000, qui ont provoqué la perte de vies humaines, des dégâts matériels et le déplacement de centaines de milliers de personnes, dont un grand nombre à l'intérieur du pays, ont contribué à ralentir la croissance de l'économie tombée à 2,6 % par an, contre 4,3 % en 1998. L'inflation, qui était d'environ 3,5 % dans les années 90 a atteint 27 % en 2004. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, il a été possible d'identifier les principaux indicateurs et d'analyser les possibilités d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La restauration de la paix en Sierra Leone et au Libéria, ainsi que la fin des attaques des rebelles, accompagnée par la suite du démarrage de la reconstruction dans les zones touchées, qui ont un riche potentiel agricole, va relancer la croissance économique et la production agricole.

51. Le Gouvernement est décidé à poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, dans ce contexte, il remercie les partenaires bilatéraux et multilatéraux du pays pour leur appui. Toutefois, si des mesures radicales ne sont pas prises pour redresser les déséquilibres de l'actuel système international, il sera difficile de réaliser les objectifs. La communauté internationale doit honorer ses engagements concernant l'instauration d'un système commercial international fondé sur des règles équitables et non discriminatoires. Le cycle de Doha sur les négociations commerciales doit être relancé et les pays riches doivent éliminer les subventions qui

nuisent aux marchés agricoles et à la production des pays en développement. La décision des huit pays du G-8 d'annuler la dette est une excellente nouvelle.

52. La délégation guinéenne fait sienne la suggestion selon laquelle il conviendrait de définir le niveau tolérable d'endettement en tenant compte du fait qu'il doit permettre à un pays de réaliser les objectifs d'ici à 2015 sans augmentation du taux d'endettement. Elle est également favorable à la création d'un mécanisme financier international. Les efforts du Brésil, du Chili, de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne pour augmenter proportionnellement le financement du développement sont louables. Le sommet qui se tiendra prochainement pourrait servir à faire progresser le développement, et l'intervenant encourage le Conseil économique et social à apporter sa contribution particulière en déterminant quels sont les principaux domaines d'activité qui pourraient aider au développement. Les nouveaux arrangements institutionnels proposés pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont encourageants.

53. **M. Suruma** (Observateur de l'Ouganda) indique que son pays a, dans une certaine mesure, réussi à faire reculer la pauvreté : le revenu par habitant s'est accru de 3,7 % par an depuis 1991 et le pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté est tombé de 56 % en 1992 à 38 % en 2003. La rapide croissance de la population signifie cependant que le nombre d'habitants se trouvant en dessous du seuil de pauvreté n'a baissé que de manière marginale. Le Gouvernement a donc intensifié la mise en œuvre de son plan d'élimination de la pauvreté par un accroissement des dépenses publiques dans le secteur agricole. Les petits exploitants agricoles ont pu accéder plus facilement et à moindre coût au microcrédit. Étant donné que 75 % des ménages ougandais tirent leurs moyens de subsistance directement de l'agriculture, la productivité de ce secteur est essentielle.

54. La création de l'Union douanière d'Afrique de l'Est en février 2005 améliorera les possibilités de débouchés pour les produits agricoles du pays. Il faut cependant que le système commercial mondial soit réformé avec l'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires. De sensibles progrès ont été accomplis dans les domaines de l'éducation et de l'égalité des sexes. Grâce à l'initiative concernant les pays lourdement endettés il a été possible de financer l'enseignement

primaire pour tous, et les inégalités entre filles et garçons en matière d'inscription scolaire ont disparu.

55. L'Ouganda a pu réduire le taux d'infection par le VIH/sida de 6 à 7 % par rapport aux 30 % des années 90. Le paludisme reste la principale maladie mortelle et les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent inacceptables. La communauté internationale a été d'une grande aide, mais l'Ouganda demande instamment que la capacité d'absorption macroéconomique ne vienne pas empêcher la fourniture de l'aide appropriée. Les médicaments essentiels ne doivent pas rester bloqués sous le prétexte que l'économie est trop faible pour absorber le financement extérieur. Quant à l'accès à l'eau potable, il est de 58 % dans les zones rurales et de 95 % dans les zones urbaines, il devrait être complet d'ici à 2015. Les progrès en matière d'assainissement ne sont toutefois pas aussi avancés.

56. Bien que l'Ouganda ait consenti de gros efforts dans presque tous les domaines visés par les objectifs du Millénaire pour le développement – un climat favorable à la libéralisation des marchés, l'instauration de partenariats entre les secteurs public et privé, la gouvernance constitutionnelle, la réforme du secteur financier et l'amélioration du système bancaire, l'amélioration du réseau routier et la modernisation du secteur des télécommunications, ainsi qu'une croissance annuelle réelle d'environ 6 % du produit intérieur brut au cours des 20 dernières années – il reste encore beaucoup à faire. En premier lieu, l'infrastructure est insuffisante pour soutenir l'économie. Les capacités de production d'électricité doivent être renforcées et la ligne de chemin de fer aboutissant à la côte doit être remise en état. Enfin, la délégation ougandaise se réjouit de l'annulation de la dette annoncée par les pays du G-8 et espère qu'elle sera effective en temps opportun pour alléger sensiblement la lourde charge que représente l'infrastructure africaine.

57. **M. Angula** (Namibie) fait observer que les progrès dans l'application des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ont été lents, surtout en Afrique subsaharienne. Les résultats obtenus en Namibie sont mitigés : les progrès ont été sensibles ou modérés dans certains domaines et lents dans d'autres. Suite au démarrage de la Stratégie de réduction de la pauvreté en 1998, suivi par un programme d'action exhaustif

consacré à l'élimination de la pauvreté s'étendant sur la période 2001-2005, la Namibie a récemment mis en train un projet participatif sur l'évaluation de la pauvreté. L'évaluation a porté sur trois des 13 régions que comporte le pays et s'étendra bientôt aux autres. Les résultats serviront à formuler le troisième plan national de développement 2006-2011.

58. Des progrès ont été accomplis sur le plan de l'éducation; l'enseignement de base est gratuit et ouvert à tous, l'égalité des sexes y est pratiquée et le taux net d'inscription scolaire dépasse les 87 %. La Namibie est l'un des rares pays d'Afrique qui maintienne un filet de sécurité dans le domaine social à l'intention des groupes vulnérables comme les vieux, les orphelins, les handicapés et les anciens combattants. Étant donné que l'agriculture est le moyen de subsistance de la plus grande partie de la population, le Gouvernement s'est lancé dans une entreprise d'aménagement de l'infrastructure rurale. Il a également fait des progrès dans l'approvisionnement en eau potable, atteignant l'objectif qui prévoit l'approvisionnement en eau de 80 % de la population rurale et 95 % de la population urbaine d'ici à 2006. Le programme national de logements a également donné des résultats satisfaisants.

59. Le VIH/sida a été l'une des principales causes de mortalité depuis 1996, posant également une menace pour le développement durable étant donné qu'il détourne des ressources destinées à d'autres secteurs. L'épidémie s'est stabilisée, bien que sa prévalence atteigne encore des proportions alarmantes. Dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, la Namibie a adopté une politique nationale en faveur de la parité des sexes et un plan d'action national relatif aux sexospécificités, la loi relative à la discrimination positive concernant l'emploi, la loi anti-viol (reconnaissant également le viol conjugal), et la loi relative à l'égalité des conjoints. Parmi les responsables politiques, 34,7 % sont des femmes, de même que 26,9 % des parlementaires. La lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la destruction de la biodiversité est prioritaire pour faire reculer la pauvreté. L'État attache une attention particulière au renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles.

60. L'une des économies de marché les plus stables d'Afrique, la Namibie a récemment créé une commission anticorruption. Les progrès ont toutefois été entravés par des circonstances indépendantes de la

Namibie, telles que le VIH/sida, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Néanmoins, sur la base de son revenu annuel moyen par habitant, la Namibie se classe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. En réalité, de tous les pays du monde, la Namibie a le plus haut degré d'inégalité des revenus, situation héritée de l'apartheid. Plus de 80 % des habitants ne peuvent entrer dans la catégorie « revenu intermédiaire » et il est injuste que du fait de cette classification, l'aide publique au développement lui soit refusée.

61. Les difficultés des pays se trouvant dans cette situation ne doivent pas être minimisées par le système des Nations Unies et la communauté internationale. À l'instar d'autres pays en développement, la Namibie manque de capacités humaines et institutionnelles lui permettant de maîtriser les questions de développement, notamment dans les domaines du commerce, de la mobilisation des ressources et de la fourniture de services. Elle manque en outre des technologies nécessaires. La mondialisation présente plus d'embûches que d'avantages. Des mesures pratiques doivent être prises pour empêcher que des pays comme la Namibie ne restent à la traîne.

62. **M. Truszczyński** (Pologne) dit que la Pologne reconnaît le rôle clef que joue le Conseil économique et social dans l'amélioration de l'intégration des activités des Nations Unies et soutient le renforcement des relations du Conseil avec les institutions financières et les organisations régionales de développement.

63. Il faut tenir compte de la diversité et des intérêts des différents pays et groupes; la situation ne doit pas se réduire à une simple opposition Nord-Sud. Les mécanismes régionaux comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) doivent être davantage soutenus en complément de l'attention portée aux pays les moins avancés. Il faut en même temps se préoccuper davantage de la situation des pays en transition. L'aide apportée à des pays tels que la Pologne, caractérisée par une bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la croissance économique et le développement du secteur privé, leur permet de passer de l'état de bénéficiaires d'aide à celui de pays donateurs.

64. Au cours des années passées, la Pologne a nettement augmenté le montant de son aide publique au développement (APD) à l'intention des pays en

développement et des pays en transition et se prépare à atteindre le pourcentage convenu de 0,7 % du produit national brut d'ici à 2010. Il est essentiel que l'APD soit accrue, prévisible et stable; il convient de se féliciter à cet égard de la décision de l'Union européenne de fixer pour l'APD de nouveaux objectifs collectifs. Il est essentiel également de pouvoir compter sur un système commercial ouvert et équitable, accordant aux pays les moins avancés la possibilité d'exporter leurs produits en franchise de droits et hors contingent, compte tenu des différences de revenu par habitant qui existent parmi eux.

65. La Pologne prend acte de l'analyse du degré d'endettement tolérable, effectuée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, et approuve les nouvelles stratégies envisagées par le groupe des nations industrialisées, groupe G-8 pour le traitement de la dette des pays pauvres. Il faut regarder au-delà de 2015 et envisager une nouvelle série de politiques et de programmes à long terme pour tenir compte de la mondialisation, des inégales évolutions économiques et démographiques, en portant une attention accrue aux vastes programmes sociaux pouvant contribuer à éliminer la pauvreté et à assurer des niveaux de vie décents. Avec un nouvel élan, les questions de développement se trouvent en tête des préoccupations politiques, augurant favorablement du succès du Sommet de septembre.

66. **M. Kasemsuvan** (Thaïlande) fait observer que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement ne permettent pas l'autosatisfaction et note qu'un tiers du temps imparti s'est déjà écoulé. La croissance économique durable n'est réalisable qu'avec des efforts internationaux combinés et une stratégie synergique entre pays développés et pays en développement.

67. L'annonce des pays du G-8 d'annuler en totalité la dette des pays pauvres les plus lourdement endettés est la bienvenue. Si cette décision s'étendait à tous les pays en développement lourdement endettés ce serait une mesure décisive pour libérer les énergies et les ressources de ces pays. La tendance à la hausse de l'APD est aussi un signe encourageant. La promesse de l'Union européenne de faire passer à 0,7 % le pourcentage de l'APD d'ici à 2015 doit être louée, et la Thaïlande espère que le reste du monde développé suivra cet exemple. Tous les secteurs et toutes les parties prenantes doivent avoir le sens des responsabilités et respecter leurs engagements, et il

conviendrait d'encourager la formation de partenariats entre les secteurs public et privé.

68. Forte des rudes leçons apprises depuis la crise financière de l'Asie en 1997, la Thaïlande peut échanger ses idées avec ses amis dans le monde en développement. Il est indispensable de doter les communautés locales de moyens économiques, de leur donner accès aux ressources, y compris les mécanismes de microcrédit et les fonds renouvelables de villages afin que les compétences locales puissent devenir source de revenu. La création d'emplois et de plans d'activités rémunératrices, soutenus par les pouvoirs publics et le secteur privé sous forme de conseils, de publicité et de commercialisation, est un moyen pratique d'améliorer le niveau de vie. Le secteur privé peut également contribuer à accroître les revenus agricoles par la promotion de l'informatique et du commerce en ligne.

69. La Thaïlande a enregistré des progrès rapides. On a créé des économies locales autosuffisantes. Tout en travaillant à sa propre prospérité, la Thaïlande a également le souci d'aider d'autres pays en développement à prospérer, et à cette fin a étendu sa stratégie de partenariats pour le développement à tous ses voisins immédiats. Elle a en outre passé des accords de partenariat avec certains pays développés dans le but d'aider d'autres pays en développement. Le débat de haut niveau qui se déroule actuellement, le Sommet de septembre et les réformes des Nations Unies vont offrir de nouveaux espoirs, de nouvelles possibilités et de nouveaux progrès en ce qui concerne les objectifs du Millénaire. La Thaïlande s'engage à collaborer en vue de faire de 2015 une année décisive pour les générations futures.

70. **M. Winkler** (Observateur de la République tchèque) indique que son pays a élargi sa coopération au développement au cours des cinq dernières années en plus que triplant son aide publique au développement. La majeure partie de cette APD a été faite sous forme de projets bilatéraux divers s'appliquant à l'infrastructure sociale et économique des pays en développement. Plus de 20 de ces projets sont en cours d'exécution dans plusieurs des pays les moins avancés.

71. La République tchèque se déclare en faveur de l'éducation et de la formation pour assurer le développement durable. Elle recherche des partenariats pour soutenir la mise en œuvre des objectifs du

Millénaire pour le développement. À cet égard elle attache une grande importance au développement de l'Afrique et rappelle les engagements de l'Union européenne, y compris celui d'accroître l'aide financière à l'Afrique subsaharienne. En conclusion, il souligne le rôle important que joue le Conseil économique et social dans l'ensemble du système de développement.

72. **M. Jusys** (Lituanie) déclare que de l'avis de sa délégation, les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être atteints qu'à condition d'une volonté politique soutenue assortie d'une action concertée. Riches ou pauvres, les nations doivent prendre un engagement collectif et les mesures doivent être bien ciblées et coordonnées à tous les niveaux. La coopération internationale doit être mieux adaptée aux efforts nationaux, tandis que les stratégies nationales doivent être plus ambitieuses. Ces stratégies doivent également viser à renforcer la bonne gouvernance – y compris la responsabilité en matière de finances – promouvoir les droits de l'homme, associer la société civile et encourager le secteur privé.

73. Le rapport entre pays développés et en développement doit passer de la relation donateur-bénéficiaire à celle de partenaires à part entière en donnant aux pays en développement un contrôle accru des processus. De plus, l'aide internationale doit être plus efficace. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent harmoniser leurs méthodes opérationnelles et aligner l'aide sur des priorités particulières au pays, et les résultats doivent être mesurables. La délégation lithuanienne appuie l'idée de sources novatrices de financement du développement, mais elles ne peuvent se substituer à la volonté nationale d'accroître l'aide.

74. La Lituanie augmente sa contribution au développement, s'attachant particulièrement à la coopération technique Est-Est. Son expérience de l'instauration de la démocratie et de la mise en place de bonnes institutions, de la promotion des droits de l'homme et de la réduction de la pauvreté peut servir à d'autres pays en transition. Elle pense qu'une coopération régionale bien rodée est la clef de la réalisation des objectifs de développement.

75. **M. Chappatte** (Observateur de la Suisse) estime que les objectifs du Millénaire pour le développement sont le moteur d'un plus vaste programme de développement. Comme de nombreux pays se sont engagés à contribuer au développement, des efforts

exceptionnels sont attendus pour maintenir l'homogénéité des politiques générales.

76. Nous devons être particulièrement attentifs à l'éducation et à la santé. Tous les enfants du monde devraient recevoir une éducation leur permettant de faire face à leurs responsabilités d'adultes et de citoyens et de s'adapter à un monde en rapide évolution. L'éducation est un investissement non seulement dans la sphère socioéconomique mais dans la paix et la sécurité parce qu'elle est un remède à l'ignorance. Chacun devrait avoir accès aux soins de santé de base, y compris les médicaments essentiels, et être traité par du personnel compétent, car les populations qui ont un taux de morbidité élevé ne peuvent profiter des avantages du développement. Ainsi, l'accès universel aux soins médicaux relatifs à la santé en matière de procréation sont une condition préalable au développement socioéconomique.

77. On sait depuis longtemps que c'est aux seuls responsables nationaux qu'il appartient d'orienter les politiques de développement. Cependant, malgré leurs bonnes intentions, les pays en développement manquent parfois de savoir-faire, ce qui entrave la mise en œuvre des politiques. Il est donc vital pour les pays en développement d'avoir du personnel qualifié et des institutions publiques efficaces, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé et dans de nouveaux domaines tels que l'aide budgétaire directe et les approches intersectorielles. Les organismes de développement des Nations Unies ont un rôle important à jouer dans cette entreprise. La Suisse les encourage dans cette action et s'engage à maintenir son appui.

78. **M. Raubenheimer** (Afrique du Sud) rappelle que c'est une responsabilité morale collective que de faire du droit au développement une réalité pour chacun et de libérer l'humanité du besoin. Il serait utile de se reporter à quelques unes des lacunes observées dans la mise en œuvre du programme de l'ONU pour le développement, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Secrétaire général (E/2005/56). S'agissant de l'élimination de la pauvreté et de la faim, la délégation sud-africaine est entièrement d'accord pour que priorité soit donnée au développement rural et à l'accroissement de la production alimentaire et des revenus, ainsi qu'avec l'urgente nécessité de lancer une révolution verte en Afrique. L'Afrique du Sud est prête à entamer des activités à cette fin.

79. La réalisation des objectifs comporte également l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes de développement, et les femmes et les enfants doivent contribuer aux prises de décisions et à l'élaboration des politiques de développement. Quant à la protection de l'environnement, la délégation sud-africaine demande l'exécution intégrale du Plan de mise en œuvre adopté au Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002.

80. Conformément à l'accord passé lors de la Conférence internationale sur le financement du développement concernant la meilleure manière de créer des ressources pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la délégation sud-africaine se réjouit des progrès réalisés au sujet de l'augmentation de l'APD, telle qu'envisagée dans l'annonce de l'Union européenne qui se propose de mettre au point un échéancier à cet effet, et par l'annonce des pays du G-8 concernant la décision multilatérale d'allègement de la dette pour 18 pays parmi les moins avancés. Elle se félicite aussi des propositions concernant des sources supplémentaires de financement. Il s'agit là de mesures décisives, mais il reste encore beaucoup à faire.

81. La délégation sud-africaine demande que l'on se penche davantage sur les problèmes causés par l'endettement d'autres pays pauvres et à revenu intermédiaire. Les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient aménager des calendriers pour le versement des 0,7 % fixés, et prendre d'autres mesures pour encourager les flux d'investissement dans les pays en développement. L'Afrique du Sud souscrit pleinement à la notion de commerce comme moteur du développement, et espère que la question figurera au programme du Sommet de septembre, qui devrait en outre être l'occasion de démontrer une ferme volonté politique en vue de la sixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005.

82. Ayant élaboré des stratégies détaillées pour le développement lors de précédentes conférences des Nations Unies, les États Membres se trouvent maintenant face à la difficile tâche de les mettre en œuvre, chaque pays ayant la responsabilité de prendre en main son propre développement. Mais comme les engagements ont été pris en public, c'est également en public que devront être posées les questions portant sur la manière dont chaque pays honore ses engagements

et c'est en public qu'il faudra y répondre. Les Nations Unies qui organisent les conférences ont, à ce titre, un rôle à jouer pour attirer l'attention sur le degré d'application des engagements, constituant ainsi un centre d'évaluation des progrès accomplis à tous les niveaux.

83. L'Afrique du Sud souscrit donc aux propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que le Conseil économique et social doit jouer un rôle plus actif dans l'examen des progrès et doit avoir des capacités accrues pour suivre et évaluer l'exécution tant par les pays en développement que par les pays développés. Elle appuie donc la suggestion concernant la création d'une instance de coopération au développement et tendant à ce que le Conseil prenne des arrangements pour analyser les stratégies, mettant l'accent sur un véritable partenariat mondial pour le développement. Toutes les nations doivent se partager la responsabilité du développement d'une manière transparente et équitable afin de créer un climat favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté.

84. **M. Sevilla Somoza** (Nicaragua), après avoir souscrit à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doivent être incorporés dans un programme de développement plus important, plus complet. Des régions telles que l'Amérique latine ont besoin d'un programme à long terme et plus ambitieux que les OMD. À cette fin, le programme national de développement du Nicaragua, qui met en jeu tous les secteurs, a fixé des objectifs de développement à moyen et long termes en vue d'un développement portant sur tous les aspects. L'aide publique au développement doit répondre aux priorités du Gouvernement nicaraguayen, doit être attribuée de manière plus rationnelle et directement orientée vers le développement socioéconomique durable. Des réunions et des déclarations telles que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ont défini des objectifs opportuns et des critères, mais c'est aux pays bénéficiaires qu'il appartient de créer sur place des mécanismes de développement à action rapide, conformément à leurs priorités.

85. Il est préoccupant de voir que, selon le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, intitulé « Les objectifs du Millénaire pour le développement : le point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes », les progrès dans la réalisation

des objectifs dans la région ont été très irréguliers; on a besoin d'efforts et de ressources supplémentaires pour la prochaine décennie, et plusieurs pays n'arriveront probablement pas à réduire leur niveau d'extrême pauvreté. De plus, le rapport retient le cas de six pays, dont le Nicaragua, dans lesquels il est particulièrement urgent de réduire l'extrême pauvreté.

86. Le Nicaragua estime que, dans le cadre des travaux préparatoires à la réunion plénière de haut niveau, le Conseil économique et social se doit de faire des recommandations sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, la réforme du Conseil est un élément central des négociations en cours, et le Nicaragua est prêt à avaliser les propositions du Secrétaire général à propos du Conseil.

87. **Mme Utoikamanu** (Observateur du Tonga) précise que les Tonga ont plus de 20 ans d'expérience pratique dans la planification et la mise en place de groupes dans chacun des principaux groupements d'îles extérieures. Les Tonga ont atteint certains objectifs tels que l'enseignement primaire pour tous les enfants de 5 à 14 ans et ont amélioré le taux d'inscription scolaire dans le secondaire. La plus grande partie de la population est approvisionnée en eau potable et dispose d'installations d'assainissement dans les zones rurales et urbaines. Le classement du pays selon l'indice de développement humain et l'indice de pauvreté témoigne de l'attribution d'importantes allocations aux domaines de la santé et de l'éducation, une croissance démographique stagnante, et des niveaux élevés et soutenus d'investissement dans le secteur social. Le Gouvernement exécute un vaste programme de développement dans les domaines de la santé et de l'éducation, en vue d'améliorer la qualité et le niveau des services fournis.

88. Bien qu'il n'existe pratiquement pas de pauvreté extrême aux Tonga, ce pays est terriblement vulnérable aux chocs économiques extérieurs et aux catastrophes naturelles. Cependant, en considérant d'autres caractéristiques de la pauvreté, y compris les facteurs de développement social, économique et humain, l'inégalité est plus courante que l'on pense généralement. En raison d'obstacles culturels les Tonga sont en retard sur d'autres pays insulaires voisins en ce qui concerne la participation des femmes aux décisions, tant au niveau local que national.

89. Parmi d'autres efforts régionaux et internationaux visant à stimuler la croissance économique dans la région figurent le Plan du Pacifique et le projet de stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À l'instar de la plupart des autres pays de la région du Pacifique, les Tonga comptent principalement sur l'aide internationale pour le développement. Les Tonga se joignent à d'autres pays pour louer l'engagement fait par les donateurs de verser le pourcentage indicatif d'APD, fixé à 0,7 %, ainsi que les autres engagements pris par les donateurs partenaires traditionnels de continuer à appuyer le développement de pays de la région d'Asie et du Pacifique.

90. En vue d'atteindre les OMD, les îles du Pacifique ont besoin non seulement de l'APD mais aussi de l'investissement direct étranger, ainsi que de partenariats dans les domaines du commerce et du développement. Les Tonga accueillent favorablement les efforts consentis pour résoudre les problèmes de l'endettement des pays en développement à revenu intermédiaire, notamment par un rééchelonnement de la dette. Enfin, les Tonga sont favorables au renforcement du Conseil, notamment à la proposition de procéder au niveau ministériel, à des évaluations annuelles des progrès accomplis, estimant que ces évaluations vont constituer un cadre de haut niveau pour la coopération au développement et contribuer à régler les travaux du Conseil dans la gestion des situations d'après conflit.

91. Mme Bloem [Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO)], s'exprimant au nom du Forum des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et de la société civile, tenu en mars, fait valoir que la capacité des ONG de prendre la parole devant le Conseil au plus haut niveau, constitue une évolution décisive de leur relation consultative. Le Forum ONG/société civile espère que la Déclaration ministérielle reprendra certaines de ses recommandations sur l'application des OMD, ainsi que les résultats des principales conférences mondiales des années 90. Il pense que le Conseil, qui jouit d'une forte légitimité parmi les organisations populaires dans le monde, est la seule institution à laquelle devrait revenir la tâche de mettre en œuvre les objectifs de développement et de coordonner les efforts de développement. Le Forum appuie par conséquent le

renforcement du Conseil en considération des recommandations du Secrétaire général et des suggestions faites par les ONG lors des récentes auditions devant l'Assemblée générale. Dans ce contexte, l'intervenante renvoie les États Membres aux déclarations et recommandations des ONG, publiées dans le document E/2005/1 à 28.

92. Lors du Forum ONG/société civile, les ONG se sont concentrées en premier lieu sur la formulation d'indicateurs clairs et transparents, notamment en ce qui concerne l'APD. Les ONG notent avec préoccupation qu'il n'existe pas de mécanismes pour le contrôle de l'objectif 8, le seul des objectifs du Millénaire pour le développement qui relève de la responsabilité des pays développés, et souligne qu'il importe d'ajuster les objectifs et les indicateurs aux réalités nationales. Elles souhaitent notamment participer à l'élaboration des politiques conçues pour la réalisation des OMD, et à la formulation d'indicateurs; elles ne peuvent se contenter d'une vague fonction de suivi. Elles ont en outre insisté sur la nécessité d'une synergie entre les acteurs du développement et d'une harmonisation entre donateurs, se félicitant de l'initiative des pays du G-8 d'annuler la dette des pays les moins avancés. Se demandant pourtant si cette décision des pays développés ne va pas réduire les ressources déjà précaires fournies par l'APD, elles enjoignent les gouvernements à tenir leurs promesses de maintenir la cible de 0,7 % pour l'APD. À cet égard elles se sentent rassurées que l'Union européenne ait fixé un calendrier pour la réalisation de cet objectif.

93. Le Forum ONG/société civile a par ailleurs recommandé que les pays développés soient amenés à éliminer les barrières commerciales et les subventions, en particulier dans le secteur agricole, afin d'encourager les exportations des pauvres des zones rurales des pays en développement. Les participants ont recommandé l'harmonisation des travaux des organismes d'aide et d'institutions économiques telles que la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et demandé une conclusion positive de la sixième conférence ministérielle de l'OMC.

94. Du Forum ONG/société civile s'est dégagée l'idée que la réalisation de l'objectif 1 exigeait un dialogue sincère avec les personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Les ONG s'accordent à reconnaître que la sexospécificité devait être une question intersectorielle dans la mise en œuvre des OMD et ne devait pas se limiter aux objectifs 3 et 5, que l'on doit

investir dans l'éducation des filles et des femmes, en particulier dans les domaines des technologies de l'information et des communications (TIC), et que les petites entreprises et les groupes d'initiatives locales pour les femmes devaient être encouragés.

95. Le Forum ONG/société civile a fortement soutenu le principe que les OMD doivent être adaptés aux besoins des communautés locales ainsi qu'à leurs réalités culturelles et a condamné une approche uniforme; il a encouragé l'appui aux initiatives des peuples autochtones visant à élaborer des plans pour l'application des OMD. La Conférence des ONG dotées du statut consultatif a fait valoir en particulier que les technologies de l'information et de la communication au service du développement doivent jouer un plus grand rôle dans la réalisation des OMD. Les ONG ont spécialement contribué à l'adoption des textes issus des grandes conférences mondiales tenues dans les années 90, et sont prêtes à s'associer au Conseil pour que tous ces engagements, notamment les OMD deviennent une réalité pour les pauvres du monde en ce nouveau millénaire.

96. **M. Clerc** (Droit à l'énergie-SOS futur) explique que son organisation regroupe 200 organismes répartis dans 63 pays. Cette organisation a pour but de faire reconnaître le droit à l'énergie en tant que droit de l'homme, ainsi que l'accès à l'énergie et la protection de la planète au profit des générations futures. Énergie signifie, entre autres, santé, éducation, transports et communications. Il existe un lien absolument direct entre accès à l'énergie et pauvreté. Bien que les OMD ne se réfèrent pas spécifiquement à l'énergie, il est impossible de les réaliser sans l'énergie. Droit à l'énergie-SOS futur a relevé cinq acteurs dont le rôle est capital en matière d'accès à l'énergie : les États et les grandes régions, les institutions internationales, l'industrie de l'énergie, la société civile, les ONG et les associations civiles.

97. Il est fondamental que les sociétés productrices d'énergie soient des sociétés privées et que leurs intérêts dans les pays en développement soient protégés. L'organisation qu'il représente propose la mise en place, sous les auspices de l'ONU, d'un programme des Nations Unies pour universaliser l'accès à l'énergie, en même temps que d'une institution mondiale d'accès à l'énergie. Une telle structure permettrait de mettre en commun les intérêts et les ressources des États, des institutions internationales et de l'industrie énergétique. Ce

système pourrait aider à la mobilisation des capitaux nécessaires, dans un cadre démocratique et transparent, donnant aux investisseurs les garanties nécessaires dans un environnement économique instable, afin de réaliser un développement économique durable, qui à son tour donnerait la possibilité de fournir de l'énergie et de l'électricité aux pays en développement, accès au microcrédit, des conditions commerciales équitables, et des services connexes, notamment les technologies de l'information.

98. Les pays en développement n'ont pas d'idéologie de mondialisation; ils ne demandent qu'à obtenir des résultats. L'organisation Droit à l'énergie s'emploie à mettre l'énergie à la portée de tous, en dehors de toute idéologie ou dogme, du moment que la volonté politique est acquise. Où qu'elle se trouve dans le monde, l'organisation Droit à l'énergie-SOS futur, est prête à offrir ses services aux institutions afin d'atteindre ces objectifs d'ici à 2015 ou avant.

99. **M. Yumkella** [Directeur général, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] annonce qu'il va traiter deux questions. La première concerne la réalisation d'une transformation industrielle reposant sur un partenariat entre les pauvres et le secteur privé. On réfléchit beaucoup actuellement aux modèles de croissance qui pourraient donner aux pauvres les moyens d'assurer leur croissance; il devient clair que la clef d'une réduction à long terme de la pauvreté est l'existence d'un dynamique secteur industriel privé capable de créer des emplois et de générer des revenus, notamment pour les pauvres et les groupes désavantagés des zones rurales. De bons résultats ont été obtenus dans la lutte contre la pauvreté au cours des 20 dernières années en Chine, au Japon et en Malaisie, entre autres, grâce à une attaque multisectorielle lancée contre la pauvreté. Il est d'une importance capitale de reproduire ces stratégies, et à cette fin, d'encourager les partenariats, par exemple entre l'Asie et l'Afrique.

100. Le système multilatéral et la session en cours du Conseil devraient s'engager à rechercher des stratégies pratiques et les meilleures méthodes susceptibles de déboucher sur une sensible atténuation de la pauvreté, y compris la coopération Sud-Sud. Dans la lutte contre des maladies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, les partenariats entre le secteur public et le secteur privé doivent être renforcés afin d'encourager la production locale de médicaments essentiels dans les pays en développement – processus qui a réussi dans

des pays tels que le Brésil, Cuba, l'Inde et la Thaïlande. Dans un certain nombre de cas, les stratégies de responsabilité du secteur des entreprises se sont révélées efficaces dans la réalisation des objectifs de développement social.

101. La seconde question traite d'une meilleure cohésion dans les activités de développement économique menées par divers organismes, domaine dans lequel, selon l'intervenant, le Conseil a un rôle déterminant à jouer. La récente proposition de l'ONUDI, intitulée : « Accroître la participation du système des Nations Unies dans le domaine du développement économique en vue de réaliser les OMD », prévoit la création d'un mécanisme volontaire d'action coordonnée destiné à mobiliser tout le potentiel du système au service des OMD, visant à faciliter une répartition plus rationnelle des activités entre les divers organismes du système des Nations Unies, de manière à promouvoir la spécialisation dans les principaux domaines de compétence des organismes intéressés, et à encourager les synergies. Il faut reconnaître que la création d'emplois stables est un facteur de la réduction de la pauvreté. On ne peut cependant y parvenir que si l'on encourage la concurrence et l'efficacité dans les économies pauvres. La proposition citée a rencontré un incontestable soutien dans le système des Nations Unies et une équipe spéciale a été créée pour en poursuivre l'exploration.

102. Étant donné que la plupart des pauvres vivent dans les zones rurales, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'ONUDI, les deux institutions du système des Nations Unies qui s'occupent des secteurs de la production, joignent leurs efforts. Il serait plus facile d'assurer des débouchés aux exploitants agricoles s'ils avaient la possibilité de valoriser leurs produits. Le raccordement des économies pauvres au système commercial mondial serait plus profitable aux pauvres s'ils produisaient des denrées de meilleure qualité. L'ONUDI envisage de renforcer sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de poursuivre certains de ces objectifs.

103. **M. Yildirim** [Istanbul International Brotherhood and Solidarity Association (IBS)] précise que son

organisation a son siège à Istanbul et mène des activités dans plus de 15 pays, essentiellement dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'éducation et du développement social et culturel. Après le raz de marée de 2004 en Asie, IBS a envoyé une équipe pour distribuer des produits essentiels tels que nourriture, médicaments, eau potable, vêtements et matériel sanitaire. Pourtant son intérêt porte essentiellement sur la protection de l'enfance : plus de 40 000 enfants ont perdu l'un de leurs parents ou les deux par suite du raz de marée. IBS a choisi de concentrer ses efforts sur les pensionnats traditionnels qui ont ouvert leurs portes à des orphelins et à d'autres enfants touchés, et finance actuellement deux de ces écoles. L'association IBS a rénové deux immeubles vétustes, installé un dortoir, une bibliothèque et une cuisine, et construit des logements pour les enseignants.

104. Par ailleurs, conjointement avec d'autres ONG, IBS a mis en œuvre un projet de construction de logements pour 1 000 familles, dans la petite ville de Lamno, en Indonésie, qui avait été complètement détruite. Les transports ont constitué l'un des principaux problèmes qu'IBS a rencontrés sur le terrain : les routes principales ont été détruites par le raz de marée. Les Nations Unies ont apporté un appui vital par la fourniture d'hélicoptères permettant de transporter le matériel nécessaire aux régions qui, sans cela, seraient restées inaccessibles, et l'intervenant adresse ses sincères remerciements à l'ONU et à son personnel pour cet effort.

La séance est levée à 19 h. 30.